

Arrêté n° 3183

**Objet : Demande de
financement pour
développer le maraîchage
bio du chantier d'insertion
de Pleumartin dans le
cadre du programme
LEADER Sud-Est Vienne**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment les alinéas 4 et 17,

VU l'arrêté n°2020-23 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Cyril CIBERT en qualité de 14ème vice-président,

CONSIDÉRANT les besoins en investissement pour développer l'activité de maraîchage du chantier d'insertion de Pleumartin,

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter une aide du FEADER au titre du programme européen du Groupe d'Action Local (GAL) Sud-Est Vienne (SEV) et l'éligibilité des dépenses d'investissement estimées à 30 700 € HT,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté vise à valider le principe d'investissement pour le développement de l'activité maraîchage du chantier d'insertion de Pleumartin et à solliciter la participation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour l'acquisition d'une serre et de matériels d'irrigation.

ARTICLE 2 – Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévues	Montant	Recettes prévues	Montant en €	%
Serre horticole et matériels d'irrigation	30 700 €	Europe FEADER Programme Leader SEV	24 560 €	80
		Autofinancement public	6 140 €	20
TOTAL HT	30 700 €	Total HT	30 700 €	100

ARTICLE 3 – Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire suivante :
article 2182 /service gestionnaire 4540/90.21 sous fonction.

.....

ARTICLE 4 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le 21/09/2021

**Pour le président de Grand Châtelleraut,
Le vice-président délégué,**

Cyril CIBERT